

e.Licences	<b>Fiche signalétique</b>	Date : 26/08/2025
<b>Autorisation location de véhicules de tourisme, bateaux et autres engins de plaisance et aéronefs</b>		

<b>Informations détaillées</b>	
<b>Nature</b>	Autorisation
<b>Type</b>	Professionnel
<b>Catégorie</b>	Licence avec commission de délibération (Catégorie B)
<b>Secteur d'activité</b>	Tourisme
<b>Sous secteur d'activité</b>	Service de Soutien et de Bureau
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionnariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	45
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	Non disponible
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	3 ans
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	45
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	0
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non remboursable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours administratif

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère du Tourisme et des Loisirs
<b>Structure</b>	Guichet Unique du Tourisme (GUT)
<b>Autorité émettrice</b>	Guichet Unique du Tourisme (GUT)
<b>Situation géographique</b>	Rez-de-chaussée immeuble Signal, Abidjan-Plateau
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 20 21 61 56 +225 27 20 21 61 54
<b>Adresse Mail</b>	mintourdgu225ci@gmail.com
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.tourisme.gouv.ci">www.tourisme.gouv.ci</a>

## Pièces à fournir

1. Un formulaire de demande d'autorisation à retirer à la direction du guichet unique du ministère en charge du tourisme
2. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou l'attestation d'identité ou titre du séjour du promoteur
3. Une copie du casier judiciaire du demandeur
4. Une copie du certificat de résidence du demandeur
5. Une liste du personnel avec les postes occupés
6. Une copie de la convention passée avec la SODEXAM et l'ASECNA (aéronefs)

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	200000
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Caducité d'acte Non-respect de la réglementation en vigueur

## Documents à télécharger